



Informations relatives à la signature d'une convention mentionnée à l'article L225-38 du Code de commerce (Articles L22-10-13 et R22-10-17 du Code de commerce)

**Contrat d'achat de Linear Alpha Oléfine (LAO) par Esso S.A.F. (ESAF) auprès de Mobil Chemical Products International Inc. (MCPI) et de vente de Poly Alpha Oléfine (PAO) par ESAF à MCPI**

• **Objet de la convention :** Il s'agit d'un contrat d'achat de Linear Alpha Oléfine (LAO) par Esso S.A.F. (ESAF) auprès de Mobil Chemical Products International Inc. (MCPI) et de vente de Poly Alpha Oléfine (PAO) par ESAF à MCPI.

• **Intérêt pour ESAF :** Ce contrat s'apprécie dans le cadre global de l'opération et des négociations entre ExxonMobil et North Atlantic pour le projet de rachat des parts détenues par ExxonMobil France Holding SAS dans Esso S.A.F. L'intérêt pour ESAF est de sécuriser la vente de sa production de PAO fabriquée à partir de la LAO achetée à MCPI, pendant 5 ans à partir de la date de réalisation de l'opération.

• **Noms des personnes directement ou indirectement intéressées et nature de leur relation avec la société :**

- N/A

• **Objet:** Nouveau contrat entre Esso S.A.F. et Mobil Chemical Products International Inc.

• **Date de la signature de la convention :** **21 Novembre 2025**

• **Conditions financières :**

- ce contrat délivre un revenu sécurisé selon une formule de prix cout de revient majoré. Cette formule comprenant les coûts matières majorés par un terme fixe mensuel de US\$ 535,000 (cinq cent trente cinq mille dollars) et un terme fixe unitaire de US\$ 160 / T (cent soixante dollars par tonnes) pour un montant total de ventes estimé à environ 157 millions de dollars et un montant d'achat estimé à 147 millions de dollars sur la base des cours 2024

• **Indication du rapport entre son prix pour la société et le dernier bénéfice annuel de celle-ci**

N/A : la société Esso S.A.F n'ayant pas dégagé de bénéfices en 2024